

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Budget-2020-les-fonds-sociaux-sacrifies>



École & société

Budget 2020 : les fonds sociaux sacrifiés

- Société - Solidarités -

Date de mise en ligne : vendredi 18 octobre 2019

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le détail du projet de budget de l'Éducation nationale de 2020 prévoit une baisse de moitié des fonds sociaux, qui passeront de 59 511 249 Euros à 30 670 976 Euros. Ils seront quasiment divisés par deux.

Ces fonds sociaux sont alloués aux collèges et lycées pour venir en aide à la scolarité des élèves issus des milieux les plus défavorisés. Ils servent notamment à faciliter l'accès à la restauration scolaire, acheter des fournitures, du matériel professionnel ou de sport, des appareillages bucco-dentaires, à financer l'accès aux voyages et sorties pédagogiques, etc.

Interrogé sur cette situation, le ministre indique que le montant prévu pour 2020 correspond au montant dépensé en 2019. Tous les fonds disponibles ne sont pas employés.

[L'enquête du Cnal « la gratuité de l'école : état des lieux et perspectives »](#) a montré que les familles en situation de pauvreté n'osent pas toujours faire les démarches pour accéder à ces aides, et cela peut conduire à la constitution de reliquats.

En effet, vivre dans la pauvreté est une humiliation pour les personnes concernées et demander de l'aide en est une autre : ça ne va pas de soi, loin s'en faut !

Alors qu'il aurait fallu impulser des mesures pour diminuer le taux de non-recours à ces fonds, ils seront amputés de moitié. Or, la pauvreté ne baisse pas en France : 3 millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté et 1,2 million vivent en situation de grande pauvreté.

Pour le SE-Unsa, cette coupe de 30 millions dans les fonds sociaux va à rebours du plan pauvreté du gouvernement, qui déploie des moyens pour les petits déjeuners gratuits (12 millions en 2020) et impulse la tarification sociale des cantines.

Cette diminution doit donc être annulée à l'occasion du débat sur le budget qui a lieu au parlement, de manière à préserver ce dispositif de solidarité nationale, qui mériterait d'être étendu au premier degré.